**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 78 (1927)

Heft: 1

**Artikel:** De la classification des bois de service

Autor: Pillichody, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784649

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plus consciencieux seront récompensés par l'attribution de diplômes et de prix en nature.

Le concours de bon bûcheronnage est une entreprise coûteuse dont le budget se monte à plusieurs milliers de francs. L'Association forestière vaudoise n'aurait pas pu la financer seule. Elle a heureusement trouvé l'aide de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture qui a bien voulu lui accorder son appui financier et moral et, par là, contribuer à sa réussite. Nous ne pouvons pas encore juger l'influence des concours, Il faut pour cela attendre que ce premier essai soit terminé et même d'autres cours aient été organisés dans d'autres régions du canton. C'est avec le plus vif plaisir cependant que nous avons pu constater, lors des premières inspections, que la promesse de récompense encourage bûcherons et gardes de triage.

Le premier but est donc atteint.

Ch. Gonet.

## De la classification des bois de service.

C'est un profond fossé, sinon un abîme, qui souvent sépare ce qui est désirable de ce qui est réalisable. Jeter un pont sur ce gouffre, afin de rendre cet idéal accessible, cela a été de tout temps l'objet d'efforts sincères de gens de bonne volonté. Nous saluons tout bas les braves qui ont conservé leurs illusions, prêts toujours à recommencer malgré les revers essuyés, comme aussi nous nous découvrons devant le cortège de ceux qui s'en vont enterrant les leurs.

La classification de nos bois de service est un de ces sujets désirables, mais réalisable combien difficilement. Ainsi que le rappelle une circulaire de l'Office forestier central, une classification avait déjà été faite (cela remonte à 15 ou 20 ans) et l'on avait même pris la précaution de conclure un accord avec la Société suisse de l'Industrie du bois : malgré cela ce fut un enfant mort-né.

Ensorte que la confusion a continué de régner dans ce domaine jusqu'à nos jours. L'établissement d'une mercuriale quelque peu rationnelle continue à rencontrer de sérieuses difficultés. Non seulement chaque canton, mais chaque arrondissement possède son échelle propre. Quand on désigne un lot de bois de 1<sup>re</sup> classe

cela veut dire 1<sup>re</sup> classe chez moi, dans mon rayon immédiat, pour ma clientèle locale; et même ce n'est pas une 1<sup>re</sup> classe d'une façon absolue, mais seulement par rapport à d'autres bois taxés dans les mêmes circonstances particulières en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe. En faisant un saut de 20 kilomètres, les mêmes bois de 1<sup>re</sup> classe ne seraient peut-être plus que des bois de 2<sup>e</sup> classe, à moins qu'ils soient même de beaucoup meilleurs que la 1<sup>re</sup> classe du voisin.

A ce galimatias des classes s'ajoute le méli-mélo du sciage et de la charpente. Dans un certain bon vieux temps, un bois débité « de longueur », c'était une charpente; un billon c'était du sciage. Mais depuis que s'est généralisée la funeste pratique de laisser tous les bois d'une coupe « de longueur », cette classification naïve n'est plus applicable. Grâce à ce système d'exploitation il se trouve fréquemment que des pièces se composent de bois de sciage, voire même de menuiserie ou de fente à l'un des bouts, de charpente ou de bois de caisse à l'autre. Messieurs les classificateurs, arrangez-moi cela!

Il y a encore le rôle des essences. Il est des contrées où, par exemple, un lot de bois contenant du sapin blanc ne serait jamais accepté que dans une classe inférieure quelle que soit la qualité des bois. Ailleurs ce sont les dimensions qui sont seules prises en considération: gros bois =  $1^{\text{re}}$  classe, bois moyen =  $2^{\text{me}}$  classe et ainsi de suite. Ca c'est pour les esprits simplistes. C'est encore le poids qui intervient, pour disqualifier certains bois, lorsqu'il s'agit de les expédier par chemin de fer. Certains acheteurs particulièrement raffinés qualifient les bois d'après l'exposition, nord ou sud, d'après le sol, rocheux ou marneux, sec ou humide, et ils ont raison. Suivant la station où il a crû, un arbre donnera du bois élastique ou cassant, il sera ou non exposé à la roulure, à la gélivure, il aura le cœur centré ou excentrique, plus de bois d'automne ou plus de bois de printemps; il sera ou bien conique, ou cylindrique, de croissance régulière ou bien les cernes dénonceront un accroissement par à-coup, il sera de fine veine ou de grosse veine.

En avant la classification!

Il y a la plaine et la montagne, et entre deux toute la gamme des collines et avant-monts, toute la variété des soubassements géologiques, alluvions, glaciaire, mollasse, grès, néocomien, jurassique, roche primitive. Le bois subit l'empreinte de chacun de ces états. Il y a le bois de plaine et le bois de montagne, deux extrémités d'une échelle compliquée entre lesquelles se rangent combien de variétés et de sous-variétés. Il y a du bois des Grisons qui ressemble fort au bois du Risoud, mais dans l'espace entre ces deux contrées l'on ne trouve rien de semblable. Le pin du Randen n'est pas celui qui pousse sur la mollasse, le chêne des alluvions diffère du chêne des coteaux.

Enfin l'empreinte du traitement, le traitement dans le sens étroit, forêt unienne et forêt jardinée, influant la forme des fûts, des nodosités, la formation des cernes; le traitement dans le sens le plus large, c'est-à-dire l'histoire du peuplement, l'influence de siècles entiers sur la vie d'une forêt, la formation de races locales, perpétuées dans les semences.

Qui donc nous dit que la forêt est ennuyeuse, monotone, toujours la même, qu'on la définit d'un trait de plume, que c'est lui faire beaucoup d'honneur en lui offrant cinq ou six classes pour qu'elle s'y range et que tout soit dit par là?!

J'arrête là l'énumération des diversités régissant les nombreuses peuplades d'arbres de notre Suisse. Que les grincheux s'en prennent à la Providence, qui l'a faite si rebelle à l'unification, tant pour les bois que pour les gens. Non pas pour consacrer le désordre comme système, mais pour tirer des antagonismes le miracle des contraires qui se complètent, des oppositions qui se fondent en une harmonie plus mélodieuse, parce que l'orchestration est plus complète.

La classification n'est pas condamnée par ce qui précède, mais elle doit en tenir compte. Ce n'est pas chose facile, bien entendu. Mais ne faut-il pas rechercher l'une des causes de l'insuccès de la première classification justement dans la méconnaissance de ces faits?

Trop facilement l'on regarde vers notre grande voisine, l'Allemagne, en cette matière comme en d'autres. D'abord, parce que la France ne connaît pas la classification, puisqu'elle vend ses bois sur pied. Ensuite, l'Allemagne est vraiment arrivée à une perfection dans ce genre. Cela est dû pour une grande part à son talent d'organisation: nous nous inclinons tout bas. Mais peut-

être trouverait-on des circonstances dans les forêts allemandes qui facilitent et simplifient la classification, qui expliquent cette perfection. L'Allemagne possède, ce qui nous manque, des nombreuses forêts de très grande étendue, d'une régularité toute militaire, issues de plantations, souvent d'une seule essence et ignorant le mélange des âges, assises sur un sol plat ou du moins uniforme à son tour, d'un seul étage géologique. Les produits de forêts de ce genre spécial, que nous n'envions pas à nos voisins, sont faciles à classer vu l'absence de divergences individuelles. L'on comprend, dans ce cas, la classification basée sur les dimensions sans plus. Elle est simple et elle renferme tout, mais elle est l'expression d'une sylviculture rudimentaire, produisant la quantité non la qualité, qui n'a aucune analogie avec la nôtre. Nous pensons aux vastes massifs de pin dans l'Allemagne du nord, aux immenses sapinières des environs de Munich. Mais dans la Forêt Noire elle-même, malgré le sol montagneux, variant les altitudes et les expositions, l'esprit méthodique allemand a réussi d'imposer à la forêt une rigidité incroyable, un cadre sous lequel tout doit plier. Nous revoyons en souvenir les bois en carrés de Villingen, damier impitoyable, où dans chaque champ il n'est toléré qu'une seule catégorie d'arbres d'un seul et même âge. Ici, la classification coule de source.

Nous avons rappelé ces modèles étrangers pour mieux faire sentir combien en diffèrent nos circonstances en Suisse, pour mettre en garde, cette fois-ci, contre les errements dans lesquels une fois déjà on est tombé.

Rechercher chez nous ce qui qualifie nos bois, voilà le point de départ de toute classification. Sans doute, la tâche est ardue, elle semble presque irréalisable; en tout cas la solution ne saurait être absolue.

On ne reviendra pas, je présume, à la classification trop simple, vraiment naïve, par dimensions. Par la qualité, non pas par la grosseur du fût le bois vaut ce qu'il vaut. Qualité veut dire destination. Il y a du bois pour ceci et du bois pour cela. Les classes ne devraient pas porter des numéros, mais des entêtes, des désignations d'emploi. On ne se tirera pas d'affaire sans une certaine bigarrure, on aura une nomenclature plutôt qu'un alignement en tuyaux d'orgue. Mais cela sera combien plus expressif!

Ce sera un commencement d'enseignement technologique, une vulgarisation de connaissance que les spécialistes ont gardé pour eux trop, jalousement jusqu'ici. Pénétrer les secrets de celui qui emploie et débite le bois, voilà la tâche de nos classificateurs. Elle est grande, presque trop grande, lorsqu'on songe à la diversité de nos forêts. Mais cette diversité empêchera qu'on tombe dans l'arbitraire, dans la pédanterie. Nous pensons qu'un premier essai aura la valeur d'un poteau indicateur, montrant la direction à suivre. C'est s'attendre à l'impossible, que d'attendre l'apparition d'une qualification parfaite d'un seul jet. Qualification en tout cas et non plus classification, tel est le but vers lequel il faut marcher, classer, si vous tenez à ce mot, classer par qualité, par mode d'emploi, non plus par centimètre, classer, d'autre part, par valeur ce qui est le complément de la qualité. Avec la valeur on atteint le terrain des transports. On peut prévoir, rêver, d'un barême nous apprenant à combien de kilomètres C. F. F. on peut transporter tel assortiment de bois, la distance, évidemment, augmentant la qualité. On créerait ainsi pour chaque forêt un rayon défini des possibilités d'expansion. Combien moins de tâtonnements, de tentatives destinées à avorter.

Qualification des bois, c'est l'objet proposé à l'étude de ceux qui vont remettre sur le tapis la classification.

Mais cette qualification des bois exige un corollaire: la qualification des acheteurs. Ici encore un triage est nécessaire, une réforme et un redressement. En Suisse romande l'on a fait trop de douloureuses et décevantes expériences dans nos tentatives d'échange avec la Suisse allemande. Une partie des mécomptes peut être mise à la charge de malentendus, de marchés hâtivement conclus, de situations mal définies. Il y a eu des torts de notre côté. Nous faisons notre peccavi. Mais il y a aussi eu des procédés incorrects, des abus, des maléfices qui découragent les meilleures volontés et mettent un obstacle à toute entente.

Pour que par dessus le fossé de la Sarine il s'établisse un courant durable d'échange, il faut que de part et d'autre il règne un esprit de respect mutuel, de concorde, de confiance, qui exclut toute machination déshonnête, toute intention de profiter d'un partenaire mal armé. Producteurs et consommateurs dans tout le pays, du Jura, du Plateau, des Alpes doivent, pour concourir en-

semble à l'œuvre d'un commerce satisfaisant, pouvoir être classés qualificativement dans une même corporation de gens estimables et s'accordant mutuellement l'estime indispensable à toute coopération entre individus.

Cela seul empêchera qu'une nouvelle qualification ou classification ne reste œuvre stérile.

A. Pillichody.

# La forêt et l'histoire.

Il peut paraître étrange que l'étude systématique de l'origine des forêts cantonales vaudoises n'ait pas encore fait l'objet d'une publication émanant du corps forestier, où l'on compte pourtant plus d'un amateur d'histoire et d'archéologie. Il est cependant aisé de se rendre compte qu'une pareille étude exige, pour être menée à bien, plusieurs conditions difficilement réalisables pour la plupart des inspecteurs forestiers. Il faut être à portée des documents et avoir, de par son travail, l'occasion de s'occuper journellement des forêts domaniales de tout le canton, au point de vue statistique du moins.

Jusqu'ici les travaux des forestiers ont eu pour cadre les limites de leur arrondissement et l'on compte plus d'un aménagement dont le chapitre « origine de la propriété » constitue une précieuse contribution à l'étude de la question. En outre, divers ouvrages spéciaux traitent incidemment l'origine des forêts en général, de sorte qu'il existe déjà des données éparses qui ne demandent qu'à être groupées et complétées. Ce fut mon premier soin lorsque j'entrepris, en automne 1924, cette étude qui devait, dans mon esprit, occuper mes loisirs quand le travail ferait défaut. Cette éventualité s'étant réalisée moins souvent que je ne le prévoyais, mon travail n'est pas encore très avancé et il serait prématuré d'anticiper sur les conclusions; on peut néanmoins en tirer quelques données générales. Il reste malheureusement des fiches absolument vierges pour des forêts qui se sont dérobées, jusqu'ici, à toutes les investigations. Dans ce genre de recherches, c'est absolument normal, vu que les découvertes sont presque toujours le fait du hasard. En étendant le nombre des sondages, le chercheur ne fait que donner plus de prise au hasard.